



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 13/12/2024

Date d'affichage : 13/12/2024

***DELIBERATION N° 087/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Mireille CORONES YAGOUBI – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Robert TARDA
- Céline FREIXINOS donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Jean PEZIN
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Claire SAFATI-TEDGUI donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Pascal GIRAUDET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Carole CARTON
- Yannick CALLAREC donne pouvoir à Cosme DILME
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Modeste BOSQUE
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Mireille CORONES YAGOUBI

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 (rang 2) pour l'opération de réalisation d'un parking dans le vieux village.

M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de réalisation d'un parking de 68 places de stationnement dans le vieux village derrière la rue des baléares et à proximité du futur parc urbain-aire de loisirs afin de désengorger le stationnement toujours problématique dans ce secteur de la commune.

Il précise que le marché à procédure adaptée qui sera lancée en 2025 prévoit plusieurs lots dont le chiffre total, à hauteur de 395 600 € HT, se décompose ainsi :

- Travaux préparatoires : 19 800 € HT.
- Terrassements généraux : 36 950 € HT ;
- Voirie-Chaussée: 169 275 € HT ;

- Réseaux eaux pluviales: 30 520 € HT ;
- Réseaux éclairage public et IRVE : 72 345 € HT;
- Espaces verts-Arrosage : 21 710 € HT;
- Missions annexes (MOE, BE...) : 45 000 € HT.

Il indique que des noues de récupération des eaux pluviales seront créées afin de conserver l'eau grâce à des briques pillées enterrées dans la noue et, en cas de trop-plein, les eaux pluviales seront renvoyées vers le petit lac du futur parc urbain.

Puis, M. le Maire précise que la ville est éligible à la DETR 2025 car cette opération relève des points 7 et 11 de la circulaire préfectorale du 23/10/24, à savoir, de travaux relatifs à la construction de bâtiments publics et/ou de travaux de requalification des centres anciens.

S'agissant du plan de financement, M. le Maire signale que le coût total de ces travaux à hauteur de 395 600 € HT serait financé par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 pour 158 240 € (40 %), le Département des P.O au titre de l'aide directe aux projets structurants 2025 pour 150 000 € (38 %) et par l'autofinancement de la ville pour 87 360 € (22%).

Considérant que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 prévoit au point points 7 et 11 de la circulaire préfectorale du 23/10/24, une aide possible pour des travaux relatifs à la construction de bâtiments publics et/ou de requalification des centres anciens ;

Considérant que la réalisation de ce parking dans le vieux village participe de la requalification de ce secteur en permettant de solutionner le problème du stationnement anarchique et problématique dans le vieux village ;

Considérant que la réalisation de ce parking est le premier acte de la requalification complète du vieux village avec, à suivre, la mise en esthétique des réseaux secs et la réfection de la voirie et des trottoirs ;

M. le Maire propose au conseil municipal, d'une part, d'adopter l'opération de réalisation d'un parking de 68 places dans le vieux village, d'autre part, de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2025 (rang 2) à hauteur de 40 % du coût total de l'opération, soit 158 240 € de subvention sollicitée.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** l'opération de réalisation d'un parking de 68 places dans le vieux village pour un montant de 395 600 € HT ;

- **Sollicite** une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2025 (rang 2) à hauteur de 158 240 € (40 % du coût total de l'opération) ;

- **Arrête** le plan de financement suivant avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 pour 124 240 € (32 % du coût total), la subvention du Département des P.O au titre de l'aide directe aux projets structurants 2025 pour 150 000 € (38 %), le fonds de concours 2024 (seconde part) de la CU PMM pour 34 6125,50 € (8 %) et l'autofinancement de la ville pour 86 747,50 € (22%).

- **Précise** que les crédits seront prévus au budget 2025 de la commune ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile pour mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Publication le 24 DEC. 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20241219-del-087-2024-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Le Maire,
M. François RALLO


